



AUTO ECOLE ANDRE COUTIER SARL JC 4A
167 Rue Jean Baptiste Défernez 62800- Liévin

Siret : 78992232500012 - Agrément Prefectoral : E1306200250

19 rue Charles Ferrand 62210 - Avion

Siret : 78992232500020 - Agrément Prefectoral : E1306200260
Code NAF : 8553 Z

Tel : 0321442319

Adresse Mail : autoecole.coutier@sfr.fr

Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : Auto Ecole André Coutier SARL JC 4A

Adresse : 167 Rue Jean Baptiste Défernez 62800 – Liévin

Adresse électronique : autoecole.coutier@sfr.fr

Téléphone : 0321442319

Siret : 789 922 325 00012

Agrément préfectoral E130 6200250

Code NAF : 8553Z

Gérant : Jean Coutier

Responsable des relations avec les élèves : Jean Coutier

3) Les pré-requis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

8 heures

6) Les véhicules

- Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

7) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Durée : 30 minutes

Elle doit permettre à l'enseignant de mieux connaître l'élève.

Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation.

Durée Minimum 1 heure

Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;

La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;

- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté.

L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule —



AUTO ECOLE ANDRE COUTIER SARL JC 4A
167 Rue Jean Baptiste Défernez 62800- Liévin

Siret : 78992232500012 - Agrément Prefectoral : E1306200250

19 rue Charles Ferrand 62210 - Avion

Siret : 78992232500020 - Agrément Prefectoral : E1306200260
Code NAF : 8553 Z

Tel : 0321442319

Adresse Mail : autoecole.coutier@sfr.fr

3. *Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.*

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré-signalisation en cas de panne.

3. *La maîtrise du véhicule hors circulation*

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3

Durée 30 minutes.

Apport théorique Code de la route

Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

Séquence 4

Durée minimum 3 heures.

Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur et s'insérer en sécurité dans la circulation.

Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.

Freinage et maintenir la stabilité ;

- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...);
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage. Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...);
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

Détecter et identifier le type d'intersection ;

Evaluer la visibilité ,Adapter sa vitesse ;Respecter les règles relatives aux ordres de passage ;

S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;Dégager une intersection.

Changer de direction :

Avertir de son intention ; Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...); Adapter sa vitesse ; Respecter les règles de priorité ; Dégager l'intersection.

Séquence 5 : sensibilisation aux risques

Durée minimum 1 heure

En présence d'un Parent pour les élèves mineurs.

Elle permet d'informer de conseiller de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation.

En fonction des profils identifiés quatre thématiques sont traitées.

La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs. Les conséquences d'un défaut d'entretien sur la sécurité. Les risques dus au débridage. Les produits psychoactifs et la conduite. La prise en compte des autres usagers vulnérables piétons, cyclistes motocyclistes, L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h de conduite effective par l'élève.